

Réunion du 4 mai 2018

P.V. n° 23

Présents : MM. MASSON – DEMARET - FAURE.

Administratif : M. MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 19486802 – Poule A – A.S. de St-Pantaléon de Larche / Limoges F.C. du 29/04/2018

Courriel de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche du 28/04/2018 à 12h30 informant de son forfait.

S'agissant du 3^{ème} forfait, la commission déclare le **forfait général de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche.**

Amende de 90 euros pour forfait général à l'A.S. de St-Pantaléon de Larche (prix de 180 euros pour forfait général moins les 90 euros des deux forfaits déjà enregistrés).

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

U19 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 20231759 – Niveau 1 - Poule A – U.S. Champdeniers Pamplie / A.S. Cozes du 01/05/2018

Courriel de l'A.S. Cozes du 30/04/2018 à 18h48 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Cozes.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. Cozes (1^{er} forfait).

Match n° 20231774 – Niveau 1 - Poule A – E.S. Surgères / E.S. Buxerolles du 28/04/2018

Courriel de l'E.S. Surgères du 27/04/2018 à 20h59 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Surgères.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. Surgères (2^{ème} forfait).

Match n° 20231828 – Niveau 1 - Poule B – U.S.E. Couzeix-Chaptelat / A.S. St-Yrieix – E.S. Champniers du 05/05/2018

Courriel de l'U.S.E. Couzeix-Chaptelat du 04/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S.E. Couzeix-Chaptelat.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.S.E. Couzeix-Chaptelat (2^{ème} forfait).

Match n° 20234029 – Niveau 2 - Poule D – G.J. Val de Vonne / A.S. Echiré St-Gelais du 28/04/2018

Courriel de l'A.S. Echiré St-Gelais du 27/04/2018 à 21h21 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Echiré St-Gelais.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. Echiré St-Gelais (2^{ème} forfait).

Match n° 20234059 – Niveau 2 - Poule E – F.C.C. Oradour sur Vayres – Rochechouart O.C. – S.C. Séreilhac / A. Franco Portugaise Limoges du 28/04/2018

Courriel de l'A. Franco Portugaise Limoges du 28/04/2018 à 09h02 informant de son forfait.

S'agissant du 3^{ème} forfait, la commission déclare le **forfait général de l'A. Franco Portugaise Limoges.**

Amende de 90 euros pour forfait général à l'A. Franco Portugaise Limoges (prix de 180 euros pour forfait général moins les 90 euros des deux forfaits déjà enregistrés).

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Match n° 20234061 – Niveau 2 - Poule E – U.E.S. Montmorillon / F.C.C. Oradour sur Vayres – O.C. Rochechouart – S.C. Séreilhac du 05/05/2018

Courriel du F.C.C. Oradour sur Vayres du 04/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C.C. Oradour sur Vayres – O.C. Rochechouart – S.C. Séreilhac.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C.C. Oradour sur Vayres (1^{er} forfait).

Match n° 20234089 – Niveau 2 - Poule F – A.S. Limoges Roussillon / E.S. Ussel du 28/04/2018

Absence de l'E.S. Ussel.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Ussel.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. Ussel (2^{ème} forfait).

L'E.S. Ussel sera débité des frais de déplacement de l'arbitre central qui était présent sur place.

U18 REGIONAL 1

Match n° 19487287 – Poule Unique – C.S. Leroy Angoulême / S.A. Le Palais sur Vienne du 28/04/2018

Courriel de la S.A. Le Palais sur Vienne du 28/04/2018 à 09h27 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la S.A. Le Palais sur Vienne.**

Amende de 45 euros pour forfait à la S.A. Le Palais sur Vienne (1^{er} forfait).

U17 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 19488001 – Poule B – F.C. Pont du Casse Foulayronnes / F.C. Nérac du 05/05/2018

Courriel du F.C. Pont du Casse Foulayronnes du 04/05/2018 informant de son forfait général.

La Commission déclare le **forfait général du F.C. Pont du Casse Foulayronnes.**

Amende de 90 euros pour forfait général au F.C. Pont du Casse Foulayronnes (prix de 180 euros pour forfait général moins les 90 euros des deux forfaits déjà enregistrés).

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

U17 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 20146148 – Poule B – Entente du Barreau / E.S.M. La Souterraine – U.S.C. Bourgneuf du 28/04/2018

Courriel de l'Ent. Perpezac Sadroc du 28/04/2018 à 09h49 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'Entente du Barreau.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'Ent. Perpezac Sadroc (2^{ème} forfait).

U16 REGIONAL 1 – SECTEUR SUD

Match n° 19488435 – Poule B – St-Seurin Junior Club / F.C. de la Vallée du Lot Villeneuve sur Lot du 28/04/2018

Courriel du F.C. de la Vallée du Lot Villeneuve sur Lot du 27/04/2018 à 21h55 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. de la Vallée du Lot Villeneuve sur Lot.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C. de la Vallée du Lot Villeneuve sur Lot (2^{ème} forfait).

U16 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 19488800 – Poule A – Thouars Foot 79 / U.A. Cognac Football du 28/04/2018

Courriel de l'U.A. Cognac Football du 27/04/2018 à 16h36 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Cognac Football.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.A. Cognac Football (1^{er} forfait).

Match n° 19488890 – Poule B – C.A. Rilhac Rancon / La Ligugéenne – F.C. Smarves 1936 – U.S. Iteuil – E.S. St-Benoît – F.C. Fontaine le Comte du 28/04/2018

Courriel de La Ligugéenne du 28/04/2018 à 09h27 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de La Ligugéenne – F.C. Smarves 1936 – U.S. Iteuil – E.S. St-Benoît – F.C. Fontaine le Comte.**

Amende de 45 euros pour forfait à la Ligugéenne (1^{er} forfait).

U14 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 20145584 – Poule A – S.U. Agenais / Bleuets Notre Dame de Pau du 28/04/2018

Courriel de Bleuets Notre Dame de Pau du 28/04/2018 à 12h11 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Bleuets Notre Dame de Pau.**

Amende de 45 euros pour forfait à Bleuets Notre Dame de Pau (1^{er} forfait).

U14-U17 FEMININES A 8 – SECTEUR NORD

Match n° 20257952 – Niveau 2 - Poule B – Stade Ruffécois / U.A. Niort St-Florent du 28/04/2018

Courriel de l'U.A. Niort St-Florent du 28/04/2018 à 19h23 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Niort St-Florent.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.A. Niort St-Florent (1^{er} forfait).

Match n° 20257982 – Niveau 2 - Poule C – Thouars Foot 79 (2) / Chasseneuil St-Georges F.C. du 05/05/2018

Courriel de Thouars Foot du 04/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Thouars Foot 79 (2).**

Amende de 45 euros pour forfait à Thouars Foot 79 (1^{er} forfait).

Match n° 20258006 – Niveau 2 - Poule D – G.J. Fun 87 H.L. / C.O. La Couronne du 28/04/2018

Courriel du C.O. La Couronne du 27/04/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.O. La Couronne.**

Amende de 45 euros pour forfait au C.O. La Couronne (1^{er} forfait).

Match n° 20258007 – Niveau 2 - Poule D – C.S.C.S. M.J.C. Louis Aragon Angoulême / G.J. Entente des Vergers Foot 19 du 28/04/2018

Courriel du G.J. Entente des Vergers Foot 19 du 28/04/2018 à 10h50 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du G.J. Entente des Vergers Foot 19.**

Amende de 45 euros pour forfait au G.J. Entente des Vergers Foot 19 (2^{ème} forfait).

Match n° 20258008 – Niveau 2 - Poule D – F.C. Usson du Poitou L'Isle Jourdain – E.C. Adriers / U.S. La Chapelle-Bâton (2) du 28/04/2018

Courriel de l'U.S. La Chapelle-Bâton du 27/04/2018 à 23h30 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. La Chapelle-Bâton (2).**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.S. La Chapelle-Bâton (1^{er} forfait).

Match n° 20258009 – Niveau 2 - Poule D – C.S.C.S. M.J.C. Louis Aragon Angoulême / F.C. Usson du Poitou L'Isle Jourdain – E.C. Adriers du 05/05/2018

Courriel du F.C. Usson du Poitou l'Isle Jourdain du 04/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Usson du Poitou l'Isle Jourdain.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C. Usson du Poitou l'Isle Jourdain (1^{er} forfait).

Match n° 20258064 – Niveau 2 - Poule F – Pays Thénezéen / S.L. Cenon sur Vienne du 28/04/2018

Courriel de S.L. Cenon sur Vienne du 27/04/2018 à 19h22 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de S.L. Cenon sur Vienne.**

Amende de 45 euros pour forfait à S.L. Cenon sur Vienne (1^{er} forfait).

Match n° 20258068 – Niveau 2 - Poule F – S.L. Cenon sur Vienne / E.S. Boismé Clessé du 05/05/2018

Courriel de l'E.S. Boismé Clessé du 04/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Boismé Clessé.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. Boismé Clessé (1^{er} forfait).

Match n° 20258089 – Niveau 2 - Poule G – E.S. Nouaillé / F.C. de Rouillac du 28/04/2018

Courriel du F.C. de Rouillac du 27/04/2018 à 21h18 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. de Rouillac.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C. de Rouillac (1^{er} forfait).

Match n° 20258117 – Niveau 2 - Poule H – E.S. Ussel / A.S. Eymoutiers du 28/04/2018

Courriel de l'E.S. Ussel du 28/04/2018 à 09h09 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Ussel.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. Ussel (2^{ème} forfait).

Match n° 20258107 – Niveau 2 - Poule H – E.S. Ussel / A.S. de St-Pantaléon de Larche (2) du 02/05/2018
Courriel de l'E.S. Ussel du 30/04/2018 à 21h26 informant de son forfait.
S'agissant du 3^{ème} forfait, la commission déclare le **forfait général de l'E.S. Ussel**.
Amende de 90 euros pour forfait général à l'E.S. Ussel (prix de 180 euros pour forfait général moins les 90 euros des deux forfaits déjà enregistrés).

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Match n° 20258121 – Niveau 2 - Poule H – E.S. Guérétoise (2) / A.S. de St-Pantaléon de Larche (2) du 05/05/2018

Courriel de l'E.S. Guérétoise du 03/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Guérétoise (2)**.

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. Guérétoise (2^{ème} forfait).

U14-U17 FEMININES A 8 – SECTEUR SUD

Match n° 20195051 - Poule Unique – Stade Bordelais A.S.P.T.T. (2) / F.C. Pays Beaumontois du 05/05/2018

Match n° 20192104 - Poule Unique – Stade Bordelais A.S.P.T.T. (2) / A.S. Nontron St-Pardoux du 05/05/2018

Courriel du Stade Bordelais A.S.P.T.T. du 03/05/2018 informant de son forfait sur ce plateau.

La Commission déclare le **forfait du Stade Bordelais A.S.P.T.T. (2)**.

Amende de 45 euros pour forfait au Stade Bordelais A.S.P.T.T. (1^{er} forfait).

U10-U13 FEMININES A 8 – SECTEUR NORD

Match n° 20258165 – Niveau 1 - Poule C – A.S. de St-Pantaléon de Larche / C.O. La Couronne du 28/04/2018

Courriel du C.O. La Couronne du 27/04/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.O. La Couronne**.

Amende de 45 euros pour forfait au C.O. La Couronne (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 07/05/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.